

Toulouse, le 11 janvier 2024

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE

**Création du secteur de recrutement du collège de CASTELNAU d'ESTRETEFONDS et modification des secteurs de recrutement des collèges Alain Savary à FRONTON, Claude Cornac à GRATENTOUR, Simone Veil à SAINT-JORY, Lionel Jospin à CINTEGABELLE, Condorcet à NAILLOUX, René Cassin et Jacques Prévert à SAINT-ORENS, Bellevue, Jean Moulin et Jean-Pierre VERNANT à TOULOUSE et André Malraux à RAMONVILLE-SAINT-AGNE.
Rattachement des voies nouvelles ou modifiées.**

Mesdames, Messieurs,

L'attractivité du département de la Haute-Garonne se traduit en besoins de scolarisation accrus. En effet, plus de 2 000 collégiens supplémentaires ont été scolarisés depuis les trois dernières années dans les collèges du département et 1 500 de plus sont attendus à l'horizon 2026. L'agglomération toulousaine et sa périphérie sont tout particulièrement concernées par ces évolutions.

Dans ce contexte, le Département a engagé dès 2016 un Programme Prévisionnel d'Investissement des collèges particulièrement ambitieux pour pouvoir répondre aux enjeux de scolarisation de l'ensemble des collégiens jusqu'en 2030.

A ce titre, la très forte évolution démographique au nord de l'agglomération toulousaine et au sud-est de la ville de Toulouse a conduit l'Assemblée départementale à programmer la réalisation de deux collèges supplémentaires sur ce vaste secteur. Le premier situé dans la commune de CASTELNAU d'ESTRETEFONDS et le second dans le quartier Malepère à TOULOUSE ; ces établissements ouvriront respectivement aux rentrées scolaires 2024 et 2028.

L'article L.213-1 du Code de l'éducation confie au Conseil départemental la compétence de définir et d'arrêter le secteur de recrutement des collèges, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) et en tenant compte de critères d'équilibre démographique, économique et social. Cette démarche permet notamment d'assurer la cohérence des évolutions successives des secteurs de recrutement des collèges, d'adapter des effectifs aux capacités d'accueil réelles des collèges et de garantir à terme le meilleur équilibre démographique et social des établissements concernés.

Le Conseil départemental a de longue date fait le choix d'inscrire l'exercice de cette compétence dans le cadre d'un large processus de dialogue citoyen détaillé ci-dessous. Cette concertation citoyenne, conduite au cours de l'année 2023, a contribué à définir avec pertinence les nouveaux secteurs de recrutement des collèges, en tenant compte de l'avis du plus grand nombre, préalablement à la prise de décision.

Sur la base de ces travaux, le présent rapport a pour objet de vous proposer de vous prononcer sur :

- la création du secteur de recrutement du futur collège de CASTELNAU d'ESTRETEFONDS applicable dès la rentrée scolaire 2024, et de prendre en compte les incidences sur les secteurs de recrutement des collèges impactés par ces modifications ;
- la modification de la sectorisation visant un rééquilibrage démographique entre les collèges Bellevue, Jean Moulin et Jean-Pierre Vernant à TOULOUSE et le collège André Malraux à RAMONVILLE-SAINT-AGNE à compter de la rentrée scolaire 2024 ;
- la modification de la sectorisation visant un rééquilibrage démographique entre les collèges René Cassin et Jacques Prévert à SAINT-ORENS pour la rentrée scolaire 2024 ;
- la modification des secteurs des collèges Condorcet à NAILLOUX et Lionel Jospin à CINTEGABELLE. Il y a lieu en effet de se prononcer sur la demande de la commune de MAUVAISIN visant à changer de collège de rattachement. La commune de MAUVAISIN, qui relève actuellement du secteur de recrutement du collège Condorcet à NAILLOUX, sollicite en effet un rattachement au collège Lionel Jospin à CINTEGABELLE afin de pouvoir maintenir le lien « école/collège ».

Il vous est par ailleurs proposé, pour la rentrée scolaire 2024, de procéder à l'actualisation et au rattachement des voies nouvellement créées, modifiées ou supprimées, sur les secteurs des différents collèges concernés.

I – Des mesures de sectorisations coconstruites dans le cadre d'un large processus de dialogue citoyen

Les propositions de modification des différents secteurs de recrutement des collèges qui vous sont exposées dans le présent rapport ont été élaborées dans le cadre d'un dialogue citoyen qui s'est déroulé de juillet à décembre 2023, associant l'ensemble des parties prenantes au processus décisionnel : Académie de Toulouse, élus, Chefs d'établissement, Inspecteurs de l'Education nationale du 1^{er} degré, Directeurs d'écoles, enseignants des établissements concernés, associations de parents d'élèves et parents d'élèves, etc.

Le dialogue citoyen a permis de nourrir la réflexion et d'ajuster les projets initiaux de sectorisation au regard des enjeux identifiés et des particularités des territoires. Les inquiétudes et points de vigilance pointés par les participants ont porté notamment sur les questions relatives à l'équilibre démographique et social des établissements, mais aussi sur la proximité, l'accessibilité et les modalités de déplacements.

Les 5 réunions publiques organisées au titre des mesures de sectorisation 2024 ont mobilisé pas moins de 350 usagers. Les interventions formulées lors de ces échanges, ajoutées aux 300 contributions collectées en ligne ont permis d'amender largement les propositions initiales et d'en faire émerger de nouvelles.

Les scénarios coconstruits à l'issue du processus de dialogue citoyen permettent ainsi de :

- garantir une place à chaque élève dans son collège de secteur ;
- intégrer autant que possible les notions de proximité géographique, de bassin de vie, de mobilité douce ;
- limiter le temps de transport des élèves dans la plupart des situations où sont modifiés les secteurs.

II – Définition de la sectorisation du futur collège de CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS

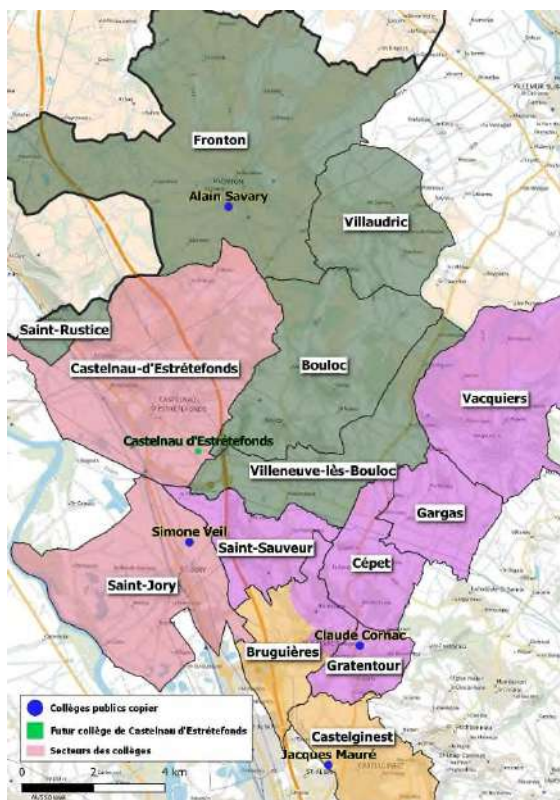
a) Les enjeux liés à l'ouverture du collège de CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS

Ce nouvel établissement, d'une capacité de 600 places, ouvrira ses portes aux élèves de sixième et cinquième à la rentrée scolaire 2024.

La construction de ce nouveau collège sur le territoire de la commune de CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS s'inscrit dans la nécessité de répondre à la forte croissance démographique des communes situées au nord de l'agglomération toulousaine.

La définition du secteur de recrutement de ce collège doit également permettre de délester les collèges Alain Savary à FRONTON, Claude Cornac à GRATENTOUR et de maîtriser l'augmentation d'effectifs du collège Jacques Mauré à CASTELGINEST, tout en rééquilibrant le collège Simone Veil à SAINT-JORY.

Sectorisation actuelle



Projections des effectifs (avant proposition de la nouvelle sectorisation)

Collèges	Capacité théorique (25 élèves par divisions)	Capacité maximale (30 élèves par divisions)	Projections					IPS collège	IPS secteur
			R2023*	P2024	P2025	P2026	P2027		
CASTELGINEST Jacques Mauré	625	750	668	688	669	665	658	116	116
FRONTON Alain Savary	750	900	891	927	938	899	872	123	122
GRATENTOUR Claude Cornac	625	750	692	706	750	769	824	123	123
SAINT JORY Simone Veil	650	780	622	659	675	721	755	110	110

IPS = Indice de Position Sociale (source base élèves 2nd degré 2021)

b) La concertation citoyenne :

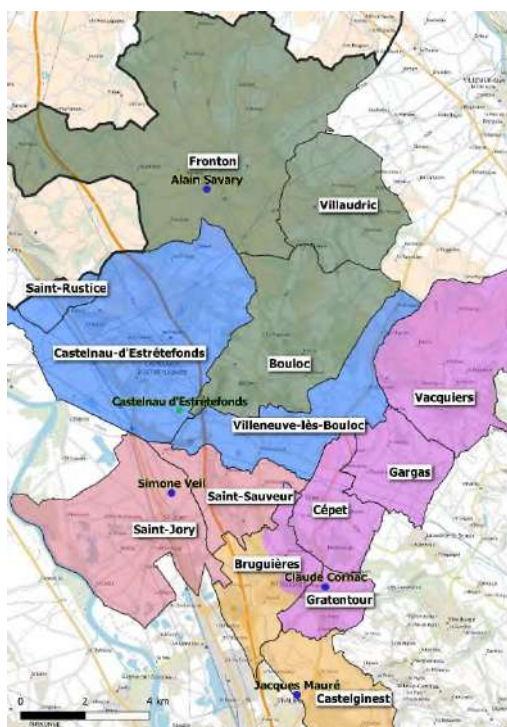
Au total, 14 temps d'échanges ont été conduits dont 2 réunions publiques, mobilisant près de 200 participants. Ce processus s'est en outre enrichi d'une enquête en ligne à laquelle ont participé plus de 200 contributeurs. Ces échanges ont permis notamment, de faire évoluer le scénario initial et de répondre favorablement aux arguments d'accessibilité développés par la commune et les parents d'élèves de Bruguères en maintenant la sectorisation actuelle, à savoir le rattachement de cette commune vers les collèges de Gratentour et Castelnau d'Estrétefonds.

c) Proposition relative à l'évolution de la sectorisation des collèges situés sur la zone d'étude

A l'issue de la concertation, et sur la base de la proposition présentée lors de la réunion publique de restitution du 12 décembre, il vous est proposé de vous prononcer sur les modifications des secteurs de recrutement des collèges comme énoncés dans le tableau suivant. Ces propositions sont représentées dans la carte ci-après :

Communes/Quartiers	Collège de rattachement	
	Rentrée 2023	Rentrée 2024
CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS	Simone Veil SAINT-JORY	Castelnau-d'Estrétefonds
SAINT-RUSTICE	Albert Camus FRONTON	Castelnau-d'Estrétefonds
VILLENEUVE-LES-BOULOC	Albert Camus FRONTON	Castelnau-d'Estrétefonds
SAINT-SAUVEUR	Claude Cornac GRATENTOUR	Simone Veil SAINT-JORY

Sectorisation après proposition



Projections d'effectifs intégrant les effets des nouvelles mesures de sectorisation

Collèges	Capacité théorique (25 élèves par	Capacité maximale (30 élèves par divisions)	R2023*	P2024	P2025	P2026	P2027	IPS avant	IPS après
CASTELGINEST Jacques Mauré	625	750	668	688	669	665	658	116	116
CASTELNAU D'ESTRETEFONDS	600	720	0	285	397	514	491	-	117
FRONTON Alain Savary	750	900	891	861	837	773	739	123	122
GRATENTOUR Claude Cornac	625	750	692	676	680	670	690	123	122
SAINT JORY Simone Veil	650	780	622	507	497	495	559	110	106

IPS = Indice de Position Sociale (source base élèves 2nd degré 2021)

d) Modalités de mise en œuvre

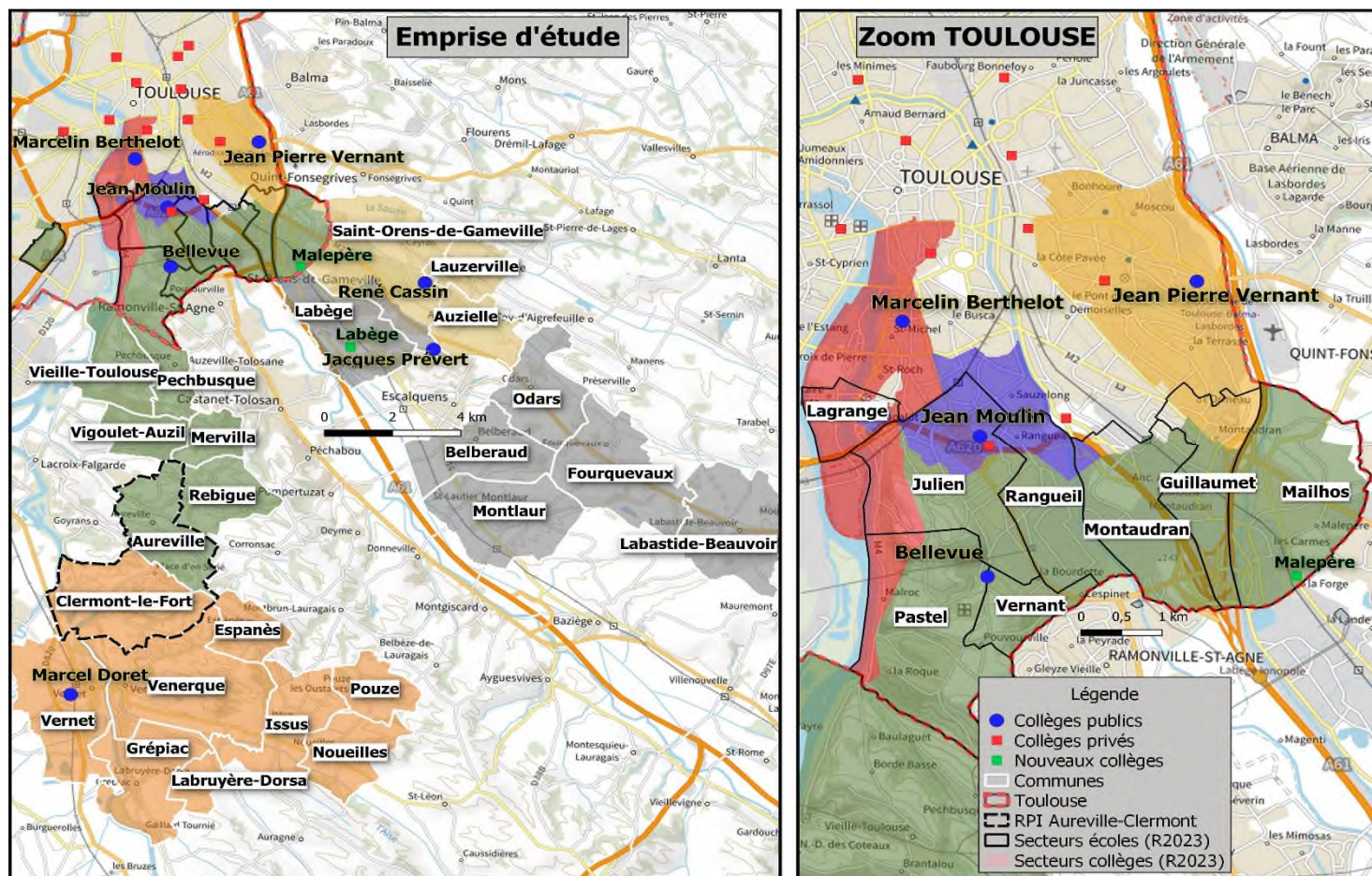
La création du secteur de recrutement du collège de CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS nécessite une mise en œuvre progressive de la décision : intégration des niveaux 6^{ème} et 5^{ème} à partir de la rentrée de septembre 2024, puis niveau par niveau les rentrées suivantes.

Le rattachement de la commune de Saint-Sauveur au collège Simone Veil à SAINT-JORY sera mis en œuvre progressivement, à compter de la rentrée scolaire 2024 pour les entrants en 6^{ème} puis niveau par niveau les années suivantes.

III – Evolution de la sectorisation des collèges implantés dans le Sud-Est Toulousain

Il s'agit d'un vaste secteur d'étude, densément peuplé, qui connaît également une forte croissance démographique.

Sectorisation actuelle



Projection des effectifs avant proposition des nouvelles mesures de sectorisation

Collèges	capacité théorique (25 élèves/div)	capacité max (30 élèves/div)	Constat R2023*	Projections					IPS** collège	IPS** secteur
				P2024	P2025	P2026	P2027	P2028		
RAMONVILLE André Malraux (hors segpa : 51 élèves)	756	840	567	576	549	568	572	548	109	117
SAINT ORENS Jacques Prévert	650	780	634	618	634	665	663	675	130	129
SAINT ORENS René Cassin (avec préfa)	650	780	686	683	713	707	704	748	128	128
TOULOUSE Bellevue (dont élèves Malepère)	725	870	792	837	940	1005	1036	1067	117	118
TOULOUSE Jean Moulin (hors SEGPA : 55 élèves)	550	660	462	432	445	445	435	442	105	115
TOULOUSE Jean Pierre Vernant	800	960	671	657	661	643	624	604	104	123
TOULOUSE Marcelin Berthelot	600	720	502	483	458	472	466	457	91	100
VERNET Marcel Doret	625	750	521	518	524	538	537	527	123	123

1) Collège Bellevue à Toulouse

a) Les enjeux liés à la sectorisation des collèges du Sud-Est Toulousain

Une forte croissance démographique est attendue sur ce territoire, à travers la construction de 10 000 à 13 000 logements attendus à l'horizon 2035 dont 6 700 sur le secteur de Malepère et entre 3 500 et 6 300 sur le secteur de Montaudran. A l'heure actuelle, ce territoire est rattaché au secteur du collège Bellevue.

Compte tenu de cette augmentation démographique, les mesures de sectorisation doivent permettre de répondre aux besoins de scolarisation de l'ensemble des collégiens de la zone dans l'attente de la construction d'un collège supplémentaire prévu pour la rentrée 2028 dans le secteur Malepère à TOULOUSE.

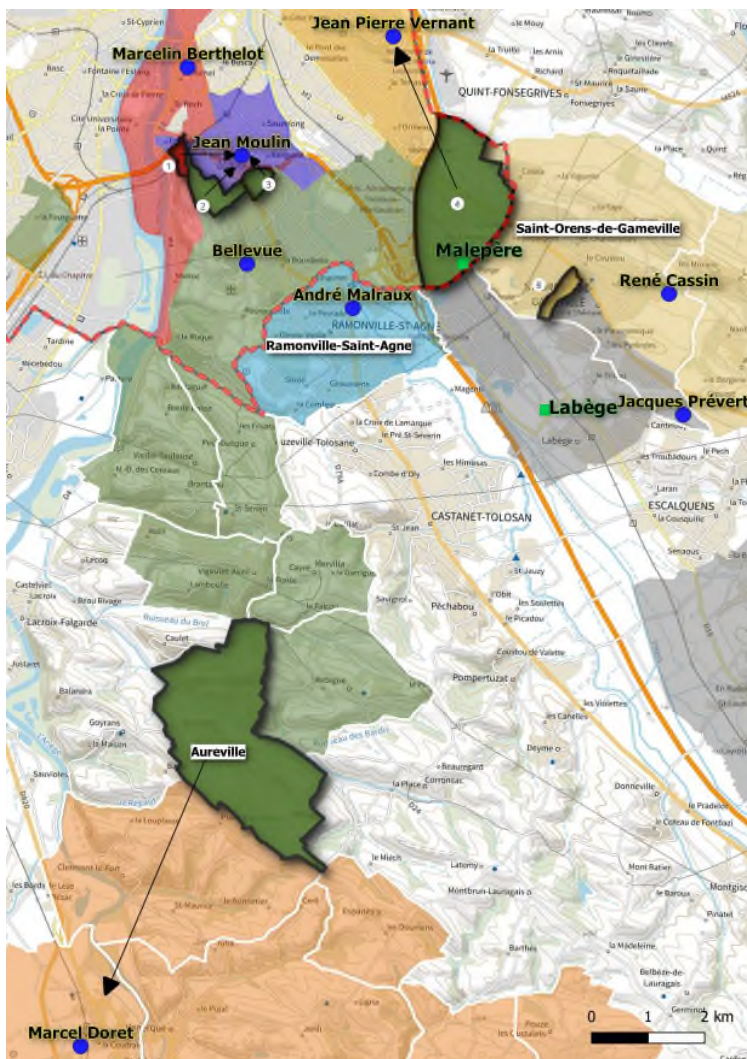
Il s'agit donc de répondre à une saturation prévisible du collège Bellevue à TOULOUSE en réduisant son secteur à compter de la rentrée 2024, en utilisant la capacité disponible des collèges voisins Jean Moulin et Jean-Pierre Vernant à TOULOUSE, et André Malraux à RAMONVILLE-SAINT-AGNE.

b) La concertation citoyenne

Au total, 14 temps d'échanges ont été conduits dont 3 réunions publiques, mobilisant près de 150 participants. Ce processus s'est en outre enrichi d'une enquête en ligne à laquelle ont participé plus de 100 contributeurs.

Un scénario initial, illustré ci-après, présenté aux participants, projetait un rattachement, des quartiers Jean Bart (1), Pech-David - Salade Ponsan (2) et Frênes (3) vers le collège Jean Moulin, Mailhos (4) vers le collège Jean-Pierre Vernant et de la commune d'AUREVILLE vers le collège Marcel Doret au VERNET.

Scénario initial présenté le 23 novembre



Les échanges réalisés à l'occasion des réunions publiques des 23 novembre puis du 19 décembre 2023 et de la consultation en ligne ont permis notamment, de faire évoluer ce scénario initial et de répondre favorablement aux arguments exposés par les usagers :

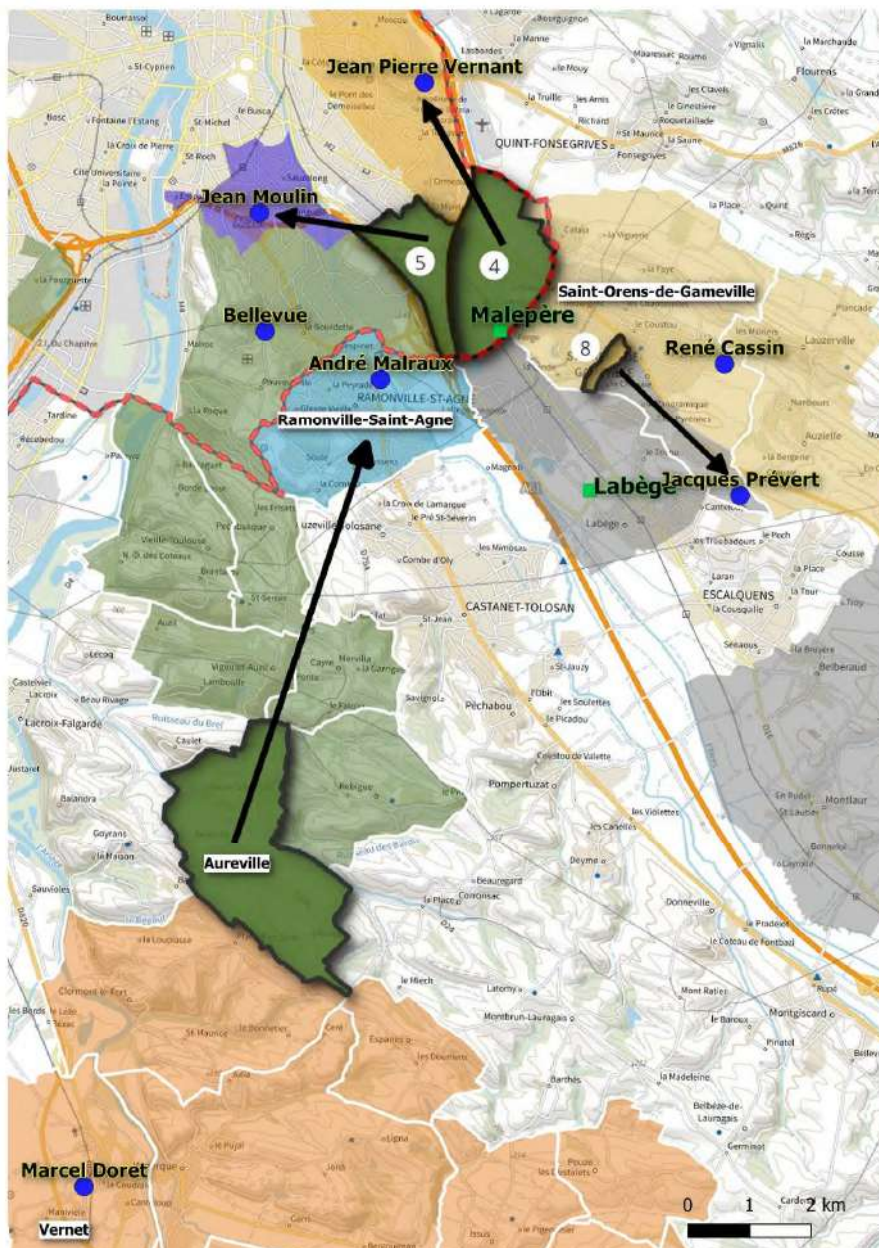
- accessibilité sécurisée (parents d'élèves des quartiers Pech-David et Salade Ponsan)
- logique de bassin de vie et de transport adapté (commune et parents d'élèves d'Aureville)
- maintien de la mixité sociale au collège Marcelin Berthelot (parents d'élèves)

c) Proposition relative à l'évolution de la sectorisation des collèges situés sur la zone d'étude

Sur la base de ces contributions et de la proposition présentée lors de la réunion publique de restitution du 10 janvier 2024, il vous est proposé de vous prononcer sur la modification des secteurs de recrutement des collèges comme suit :

- Une partie du territoire de l'école Georges Mailhos est rattachée au collège Jean-Pierre Vernant.
- Une partie des territoires des écoles Guillaumet et Montaudran est rattachée au collège Jean Moulin. La liste des rues composant ces territoires est annexée au présent rapport (**annexe n°1**).
- La commune d'AUREVILLE est rattachée au secteur de recrutement du collège André Malraux à RAMONVILLE.

Illustration des mesures de sectorisation proposées :



d) Modalités de mise en œuvre

Ces nouvelles mesures de sectorisation seront mises en œuvre niveau par niveau à compter de la rentrée de septembre 2024.

2) Collèges René Cassin et Jacques Prévert à SAINT-ORENS

Il s'agit de répondre à la situation de sureffectif prévu prochainement au collège René Cassin.

A l'inverse, le collège Jacques Prévert dispose de places disponibles depuis l'ouverture du collège d'Escalquens qui a progressivement contribué à la diminution de ses effectifs.

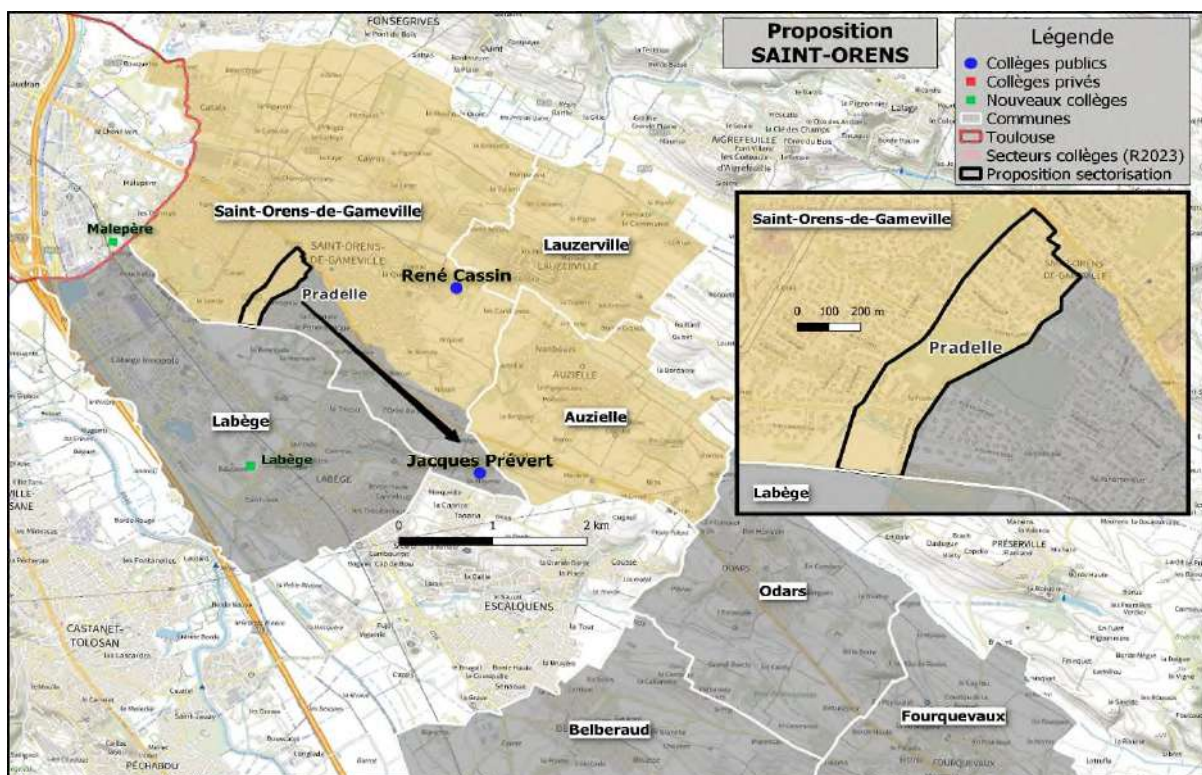
Pour alléger les effectifs du collège René Cassin, il est proposé, à l'issue des échanges conduits au cours de la période de concertation, de modifier son secteur de recrutement en rattachant le quartier de Pradelle (cf. carte ci-dessous) au collège Jacques Prévert. La liste des rues composant ce territoire est annexée au présent rapport (**annexe n°2**).

Ce rééquilibrage permettra à ces deux établissements d'évoluer de manière analogue pendant les prochaines années.

La construction d'un futur collège à LABEGE à l'horizon 2028 permettra de réinterroger la sectorisation de ces deux collèges.

La décision de modification des secteurs de recrutement des collèges René Cassin et Jacques Prévert à SAINT-ORENS sera mise en œuvre niveau par niveau à partir de la rentrée de septembre 2024.

Illustration de la mesure de sectorisation proposée :

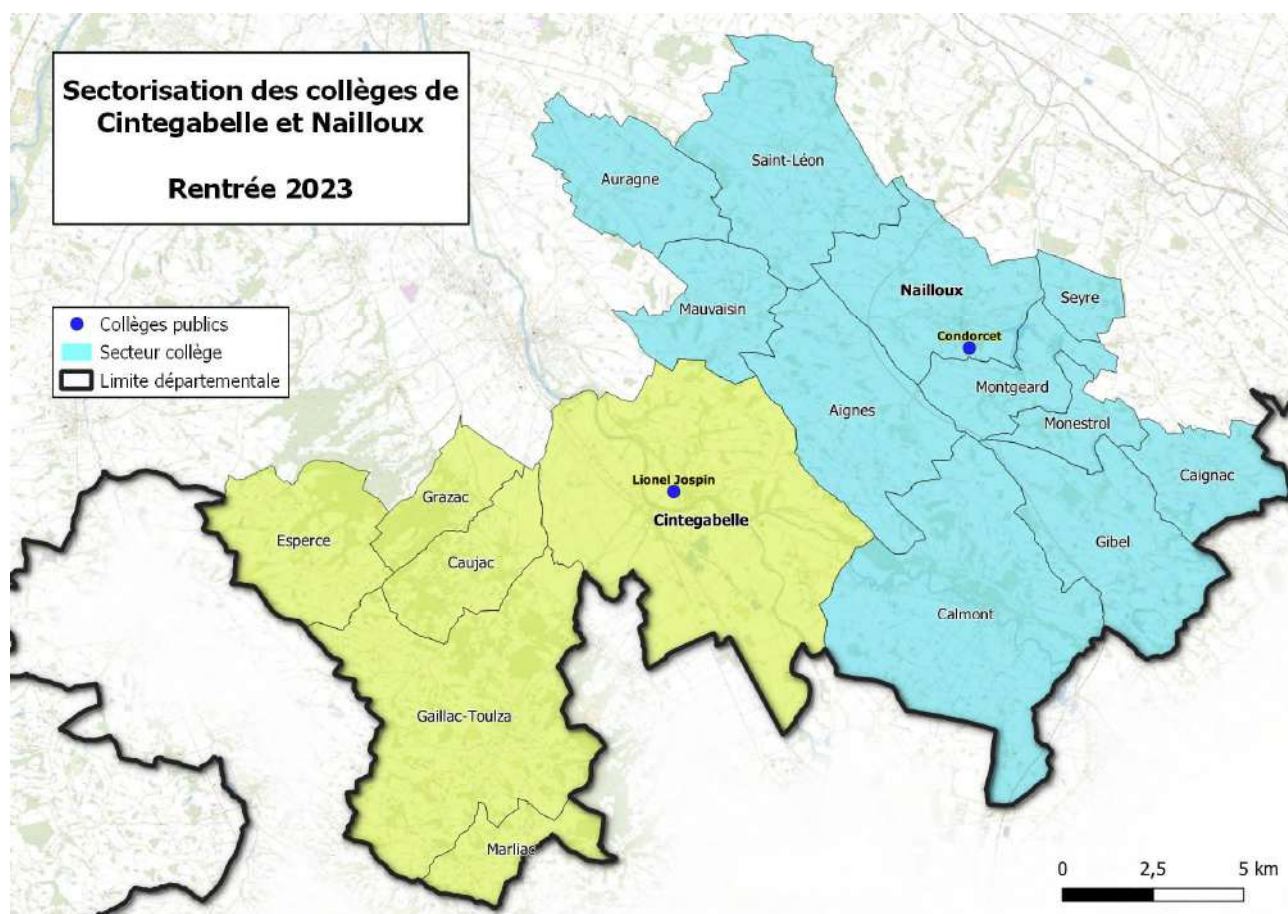


Projections d'effectifs après sectorisation (Sud-Est Toulousain et Saint-Orens)

Collèges	capacité théorique (25 élèves /div)	capacité max (30 élèves/div)	Constat R2023	Projections					IPS** collège avant	IPS** collège après
				P2024	P2025	P2026	P2027	P2028		
SAINT ORENS Jacques Prévert	650	780	634	626	652	692	700	715	130	129
SAINT ORENS René Cassin (avec préfa)	650	780	686	674	692	676	660	699	128	129
RAMONVILLE André Malraux (hors segpa : 51 élèves)	700	840	567	591	582	615	634	613	109	111
TOULOUSE Bellevue	725	870	792	797	837	829	781	793	117	116
TOULOUSE Jean Moulin (hors SEGPA : 55 élèves)	550	660	462	442	465	478	484	496	105	107
TOULOUSE Jean Pierre Vernant	800	960	671	675	722	751	781	774	104	104

IV – Rattachement de la commune de MAUVAISIN au collège Lionel JOSPIN à CINTEGABELLE

La commune de MAUVAISIN, qui relève actuellement du secteur de recrutement du collège Condorcet à NAILLOUX, souhaite être rattachée au collège Lionel Jospin à CINTEGABELLE.



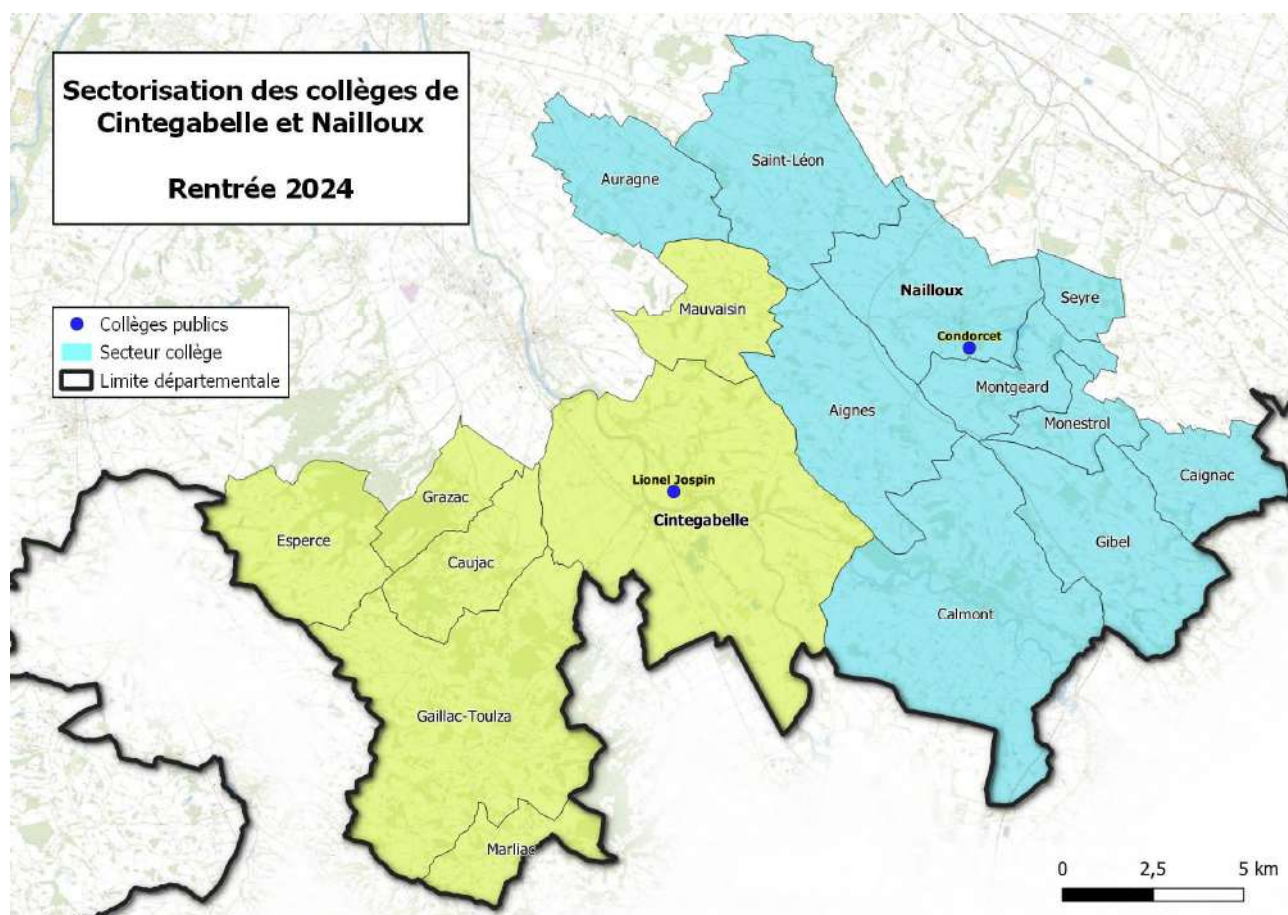
Projection des effectifs avant sectorisation

Collèges	cap fonct.	cap max	R2022	P2023	P2024	P2025	P2026	P2027	P2028
CINTEGABELLE Lionel Jospin	432	480	202	290	330	338	346	334	336
NAILLOUX Condorcet	594	660	605	607	594	606	600	575	559

Cette proposition n'a pas d'impact particulier sur le fonctionnement du collège de CINTEGABELLE au regard du faible effectif de collégiens domiciliés à MAUVAISIN.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé de vous prononcer sur la modification du rattachement de la commune de MAUVAISIN au collège Lionel Jospin à CINTEGABELLE pour une mise en œuvre progressive, niveau par niveau, à compter de la rentrée 2024.

Illustration de la mesure de sectorisation proposée :



Projection des effectifs après sectorisation

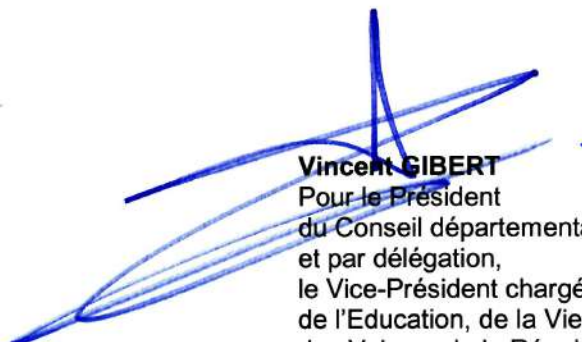
Collèges	cap fonct.	cap max	R2022	P2023	P2024	P2025	P2026	P2027	P2028
CINTEGABELLE Lionel Jospin	432	480	202	296	341	353	364	347	346
NAILLOUX Condorcet	594	660	605	601	583	591	582	562	549

V – Rattachement des voies nouvelles

Enfin, il y a lieu comme chaque année de se prononcer sur des ajustements techniques concernant les secteurs de recrutement des collèges afin d'intégrer les ajouts, les modifications et les suppressions de voies dont nous avons eu connaissance au cours de l'année 2023.

Vous trouverez en **annexe n°3** du rapport la liste des voies nouvelles et modifiées et leur collège de rattachement. Dans tous les cas, ces évolutions n'influent pas sur la cohérence géographique des secteurs de recrutement des collèges concernés.

Il appartient au Conseil Départemental de l'Education nationale de bien vouloir émettre un avis sur ce rapport, qui sera présenté au vote de l'Assemblée départementale au cours de sa prochaine session.



Vincent GIBERT
Pour le Président
du Conseil départemental,
et par délégation,
le Vice-Président chargé
de l'Education, de la Vie Associative,
des Valeurs de la République et de la
Mémoire

Annexes au rapport : annexes 1, 2 et 3